

Le 5 août 2019,

Observations concernant l'enquête publique relative à la demande de l'entreprise Clarebout Potatoes de construire un 2d congélateur à Warneton (F)

Le site où se situe cette usine et ses différentes extensions, actuelles ou à venir, constitue une zone industrielle à lui toute seul sans que la collectivité, représentée par les Conseils municipaux de Comines-Warneton et les autorités wallonnes, n'ait décidé initialement de son ampleur. Il y a donc de ce côté-là un *déficit démocratique* majeur.

Accepter cette extension pour un nouveau congélateur c'est rendre presque inévitable un éventuel troisième. En effet l'entreprise mettrait en avant les coûts prohibitifs de déménagement et la perte d'emplois si on ne lui accordait pas cette extension selon le principe « *to big to move* ».

Un agriculteur qui cultive ses champs en agriculture biologique induit des effets positifs sur la santé, sur la qualité de l'eau et de l'air et sur la biodiversité. A l'inverse cette usine Clarebout induit beaucoup d'*externalités négatives* (odeurs, pollution de l'eau, diminution de la biodiversité, diminution de l'attrait des communes limitrophes pour les éventuels futurs habitants). Toutes ces externalités négatives seront à charge de la société et cela doit être pris en considération dans la décision d'autorisation.

La *dimension de plus en plus importante* de cette industrie entraîne des effets pervers par le fait de certains agriculteurs ou de l'entreprise elle-même. En effet il est de notoriété publique que des terres agricoles situées très loin de l'usine sont louées pour les emblaver en pommes de terre qui sont récoltées et acheminées par camions jusqu'à cette usine de Comines-Warneton. Des terres situées dans le département des Landes (40) ou l'Aisne sont ainsi concernées. La taille de cette usine crée donc un effet d'aspiration en contradiction avec les engagements de la COP21 en ce qui concerne la réduction du CO2 car les transports de produits bruts en amont et finis en aval vont inévitablement aller croissant.

La Lys est une rivière et aussi un *corridor écologique* à la fois dans sa portion aquatique et sur les prairies alluviales qui la bordent. Cette trame verte et bleue voulue par la Métropole Européenne de Lille est en complète contradiction avec la construction de ce second congélateur et des extensions qui suivront inévitablement.

Enfin *l'esthétique du paysage* est éminemment importante pour le vivre ensemble et le bien-être des habitants dans un territoire. Comment veut-on que les habitants de Warneton et de Deûlémont continuent de vivre de façon agréable dans un environnement aussi dégradé que cette usine et son extension provoquent indubitablement ? Ces habitants savent aussi que leur identité est en lien avec la bonne santé de leur territoire.

Association transfrontalière Lys Deûle Environnement